



Vente de voiture d'occasion

Par **Alainderouck**, le **08/03/2009** à **20:17**

J'ai vendu ma voiture par l'intermédiaire d'un dépositaire, sur le contrôle technique il était spécifié un problème de silencieux du pot d'échappement une fuite d'huile moteur et boîte de vitesse. L'aquæreur de ma voiture me demande(par lettre recommandée) de payer les réparations en me disant qu'il y a vis caché.que dois je faire

Par **Tisuisse**, le **08/03/2009** à **23:18**

Bonjour,

Un bonjour en arrivant quelque part, même sur un forum, est la marque du respect des lecteurs-intervenants et de la plus élémentaire politesse.

Vous avez pris la précaution de faire faire le contrôle technique et de transmettre à votre acheteur, la copie du rapport. Dans la mesure où les défauts constatés par l'acheteur sont mentionnés par écrit dans le rapport ou sur tout autre documents, il ne peut pas y avoir de vice caché. Par ailleurs, n'étant pas vous-même, un professionnel de l'automobile, vous n'avez pas de garantie "de résultats" à apporter.

Envoyez donc votre râleur se promener.